

Le 30 janvier 2024

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2024-018**

Lecture publique

Fourniture de livres documentaires et de  
fiction pour la documentation locale et  
régionale à l'usage des Médiathèques de  
Roannais Agglomération

Marché avec la société  
BALLANSAT

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	01 FEV. 2024
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'article R.2122-2 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence à la suite d'une déclaration d'infructuosité d'un marché précédent pour absence d'offre ;

Vu les articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique relatifs aux accords-cadres mono-attributaire « à bons de commande » sans montant minimum et avec montant maximum annuel ;

Vu l'arrêté préfectoral 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence facultative « action culturelle » et plus particulièrement celle relative à la lecture publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que suite au lancement d'un marché de fournitures de livres non scolaires et documents imprimés à l'usage des Médiathèques de Roannais Agglomération, le lot n°8 « livres documentaires et de fiction pour la documentation locale et régionale » a été déclaré « sans suite » pour absence d'offre ;

Considérant que Roannais Agglomération a décidé de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société Ballansat à Renaison, qui est en capacité de répondre de manière adéquate à la fourniture de « livres documentaires et de fiction pour la documentation locale et régionale » à l'usage des Médiathèques ;

**DECIDE**

- D'approuver l'accord-cadre de fourniture de « livres documentaires et de fiction pour la documentation locale et régionale » à l'usage des médiathèques de Roannais Agglomération avec la société BALLANSAT pour un montant maximum annuel de 3 500 € HT;
- Préciser que l'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible tacitement trois fois pour une durée d'un an ;
- Dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget général - section de fonctionnement, chapitre 011.

Par délégation du Conseil communautaire,  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Jacques TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats Publics

